



Le 9 juillet 2012

Procès-verbal de la réunion du 28 juin 2012

Présents :

Présidente	: I. Delrue
Bruxelles – Brabant Wallon	: O. Monsieur et A. De Leener
Hainaut	: C. Notelaers et R. Sonveaux
Liège	: M. Corbisier et C. Ghiezen
Luxembourg	: P. Groos
Namur	: G. Henquet et C. Dupuis-Etienne (Secrétaire Dpt)

Invités présents :

- J-P. Delchef, Président du CDA de l'AWBB
- L. Lopez, Secrétaire Général
- J. Ringlet, Vice-Président du CDA de l'AWBB (quitte la réunion à 20h00)
- F. Appels, Président de la Commission Législative

Heure début : 19 h 15 **Heure fin :** 22 h 15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/12/2011.

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des réflexions émises lors de la réunion précédente.

3.2 : Réunion des nouveaux secrétaires :

Le CP Hainaut a décidé de la faire fin août.

Le Brabant va en organiser 2 (Bruxelles et Brabant-Wallon). Ils verront si cela vaut la peine d'en faire 2.

A Liège, ils referont des réunions décentralisées comme l'an passé.

Namur le fait depuis 2 ans mais cela n'a pas beaucoup de succès.

O. Monsieur : peut-on déjà prendre en considération les remarques d'un nouveau secrétaire avant le 1er juillet ? Oui. Bien sûr.

3. Questions et propositions des différentes provinces et du CDA.

4.1 Partie Administrative.

4.1.1 CDA : Bilan des AP 2012

J.-P. Delchef distribue un document-type montrant les « constats établis » lors des AP de cette année.

Propagande : cela est fait à Namur et à Liège. Les autres provinces pourraient peut-être mettre l'accent sur certaines manifestations. Il faudrait une personne-relais dans chaque province qui travaillerait en collaboration avec le Département Promotion. Le but est de permettre aux autres provinces de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Il faudrait, dans chaque province, bien faire la différence, entre la CTJ et la Propagande.

Finances : on ne les présente pas de la même manière dans toutes les provinces. Il doit y avoir un rapport des Vérificateurs aux Comptes. Si une province n'en dispose pas, c'est au représentant à la Commission Financière de la Province de le faire.

Approbaton des Comptes : Namur a bien présenté le bilan et le budget.

Décharge aux membres du CP : c'est indispensable.

Interpellations : le point doit paraître à l'ordre du jour même s'il n'y en a pas.

Budget : il doit être présenté.

Votes spéciaux : Les divers ne doivent pas amener de votes.

Rem. De O. Monsieur : que faire si une province n'approuve pas le rapport du CP : soit les membres démissionnent, soit le CDA le fait.

4.1.2 CDA : Mise à l'honneur des dirigeants

Le président souhaite que l'on mette les dirigeants méritants à l'honneur. Les CP communiqueront la liste des personnes concernées aux CDA.

4.2 Partie Compétition

4.2.1 CDA : PC 16

P. Groos regrette que les 2 diffusions sur le net posent problème alors que le dernier PV de la Commission Législative, qui s'est réunie après l'AG doit encore être approuvé et paraître.

J.-P. Delchef dit qu'il avait annoncé à l'AG que les clubs allaient être informés très rapidement. Il a pris la responsabilité de diffuser l'info.

J.-P. Delchef diffuse un document qui est parcouru.

P. Groos présente un tableau explicatif. Celui-ci est transmis à la Présidente pour diffusion dans la prochaine News Letter.

Si le joueur ne possède pas de licence avec photo et pas de document d'identité : Forfait 20-0 et une amende. L'inversion des rencontres (PC73.4) n'est pas d'application.

4.2.2 CDA : Homologation des terrains

Toute rencontre officielle programmée à partir du 1^{er} juillet doit se disputer sur un terrain homologué. En l'absence d'homologation, le forfait sera prononcé. C. Notelaers demande que cela soit écrit dans une prochaine News Letter. L'info paraîtra ce vendredi.

C. Notelaers demande que tout le monde agisse de la même manière.

4.2.3 CDA : Matériel 24 sec. – Formation 24 sec

Formation pour les Equipes qui évoluent en Nationales : une ou deux réunions pourraient être organisées à Jambes.

4.2.4 CDA : Mini panneaux

Le CDA va mettre un certain nombre de mini-panneaux à disposition des provinces.

Plusieurs provinces se demandent où les entreposer ?

Si une province ne les demande pas, elle n'en disposera pas. Les renseignements utiles sont à envoyer à la Présidente.

4.2.5 CDA : 3 contre 3

Le CDA voulait connaître le sentiment des provinces sur le projet du CDA d'y organiser une organisation 3 contre 3. Chaque province fait le point sur ses inscriptions :

-Hainaut : 14 équipes inscrites pré poussins réparties en 2 poules constituées géographiquement. (2 de plus que l'an passé). Chacun organise une demi-journée au 1^{er} tour et au 2^{ème} tour. Le règlement est calqué sur ce qui a été diffusé par la direction technique. Feuille de match demandée.

- Luxembourg : néant. Des activités se font en interne mais le CP n'est pas au courant. Quand on le propose, les clubs n'adhèrent pas.

- Liège : 2 séries de 10-12. Championnat normal. (Matches de 3 & 3 et non organisation d'une ½ journée d'animation) Une feuille sommaire doit être envoyée au CP.

-Bxl- Brabant Wallon : 4 séries de 4 équipes. Plus de 5 contre 5. 6 journées à domicile puis une activité centralisée. Puis un second tour. Le 4 contre 4 en poussins a été créé. 12 équipes sont inscrites. La victoire dans un quart temps vaut 1 point

- Namur : pas de 3 contre 3. Certains clubs en organisent en interne mais la dernière journée au New BC Belgrade a dû être annulée faute de participants.

Proposition du CDA : dans le cadre du développement du 3 contre 3, une activité organisée par la Direction Technique se déroulera dans les provinces de Namur et Luxembourg. Pour le CDA, le 3 contre 3 est la solution d'avenir pour découvrir le basket. Le CDA demande une collaboration des CP (diffusion de l'info...). Mme Corbisier demande que la date soit bien choisie. L'organisation de ce samedi à Bruxelles tombait bien trop tard. J.-P. Delchef en explique les raisons.

P. Groos : qu'en est-il des projets U6, U7, U8... ? C'est en cours.

4.2.6 CDA : Archivage

Provinces, parlementaires, procureurs... vont recevoir un login pour accès au programme d'archivage. L'an prochain, un nouveau système de feuilles de match sera mis en place en vue de l'archivage. Le CDA travaille déjà avec le système. L. Lopez propose que 2 clubs par province soient désignés pour

travailler en parallèle toute cette saison. O. Monsieur demande s'il faut le faire avec toutes les équipes d'un club ?

Avec les équipes seniors pour commencer. Il faudrait donc prévoir une réunion avec les clubs désignés. Il faudrait idéalement commencer fin septembre, après le gros rush de début de saison.

O. Monsieur : il suppose qu'on n'aura pas de retour du Régional pour le PC20. Il ne sera donc pas appliqué au provincial !! M. Corbisier reprend tout doucement la vérification des feuilles de Régionale suite aux problèmes de santé de M. Dierckx. Elle sera écolée fin août. L. Lopez dit qu'il faudrait que les infos reviennent vers les provinces car elles ont surtout besoin des feuilles des rencontres de jeunes.

G. Henquet pense que l'idéal est que les clubs envoient les feuilles vertes et blanches. L'AWBB conserve la blanche, la verte est renvoyée vers les provinces. Alain Kaison en sera informé par la Présidente et L. Lopez. On peut faire passer l'info sur les sites des CP.

4.2.7 HT : *Feedback dates des inscriptions, élaboration calendriers et impact modification de la période des mutations*

Hainaut : beaucoup de clubs se sont plaints du report de la période de mutation. L'élaboration des calendriers pose aussi problème. Normalement, le Régional doit figer ses grilles pour le 31 mai et les transmettre aux provinces pour le 2-3 juin. Christophe a finalisé ses grilles le 10 juin. Le calendrier a été encodé le 15 juin.

Pour les inscriptions, il a reçu 4 désistements d'équipes seniors par manque de joueurs. Quand ça se passait précédemment, cela ne posait pas de problème. Aujourd'hui, il devra faire jouer sa P1 Dames avec un Bye. On ne sait plus rien réajuster. Les clubs réclament les calendriers surtout ceux qui partagent avec d'autres sports. Comme ils arrivent les derniers, ils sont les plus mal lotis.

Il ne faut pas modifier la date d'inscription mais revoir la période de mutation. C. Notelaers aimerait qu'on revienne à la période de mutation précédente : 1^{er} au 30 mai

La province de *Bxl- Brabant Wallon* rencontre les mêmes problèmes (désistements par manque de joueurs). O. Monsieur n'a rien réajusté et la série sera composée de 16 équipes avec 2 Bye alors qu'il aurait pu faire une série de 14.

Les clubs ont demandé pour faire des séries de 6. Avec les désistements, certaines poules sont composées de 4 équipes.

Liège : il n'y a pas eu de désistement en seniors mais en jeunes le problème s'est posé.

Luxembourg : un club a perdu 3 équipes suite à l'inscription tardive d'un autre club qui a muté les joueuses. La pression est forte venant des Administrations Communales. Entre les inscriptions pour le 5 mai et la fin de championnat au 12 mai, cela pose problème pour les clubs.

Namur : 30 équipes sont inscrites en plus mais G. Henquet a du attendre le 22 juin pour publier ses grilles suite à un problème de numéro du Régional.

J.-P. Delchef : la motivation première était de permettre un allongement de la compétition afin d'alléger le calendrier et permettre d'avoir d'autres activités lors de la saison. Comme cela a été voté par le CDA et les Parlementaires, on peut revoir la période. Il va voir au niveau régional ce qu'il en est. A noter qu'il y a 10% de mutations en moins que l'an passé.

4.2.8 LGE : PC1 : *Les vérificateurs aux Comptes des provinces comptent-ils comme ayant droit ?*

Non au vu du PC1 (en réalité, ne comptent plus d'où la difficulté d'en trouver).

4.2.9 LGE : *Ballons n°6 pour les minimes provinciaux : uniformisation. Demande de Liège pour une position claire de l'AWBB. L'avis des autres provinces*

Le problème a fait débat au sein du CP Liège. En tout cas, M. Corbisier pense que ce n'est pas aux provinces à décider de cela.

J.-P. Delchef dit que c'est aux provinces de décider si une d'entre elles désire une spécificité.

4.2.10 LGE : CFA : *recevoir un document officiel clair de ce que les arbitres vont pouvoir accepter pour la saison prochaine (licences)*

Cela a déjà été débattu plus tôt.

4.2.11 LGE : *Quid des clubs qui ne seront pas en ordre de salle ?*

La réponse a déjà été donnée plus tôt.

4.2.12 BBW : *Procédure modifications coupe et championnat*

Serait-il possible d'élaborer une méthode de travail pour les modifications de calendrier de coupe et de championnat pour la saison 2012-2013 et de s'y tenir ?

Avant les 15 jours : pas de soucis

Après le délai de 15 jours : d'abord voir avec la province mais aussi accepter si la province ne sait pas satisfaire.

En effet, lors de l'élaboration initiale de nos désignations, les « meilleurs » arbitres sont désignés pour les « meilleures » rencontres, dès lors nous avons des difficultés à faire face à de nouvelles rencontres.

J.-P. Delchef désire que des propositions soient faites.

O. Monsieur dit qu'il faut s'en tenir aux statuts. Ce sont les provinces qui sont en difficulté pas le Département Régional.

C. Notelaers pense que 15 jours c'est un peu rigide.

O. Monsieur pense que 10 jours sont acceptables mais pas moins.

Il existe un fichier Dropbox pour l'AWBB. Pourquoi ne serait-il pas consultable par les CP ? D'autres pensent que, dans ce cas, le Département se reposera encore plus sur les provinces.

P. Groos demande que, quand M. Mespouille envoie son accord aux clubs concernés, il mette le CP concerné en copie.

O. Monsieur pense que, si le département envoie des modifications en dernière minute, on peut ne pas convoquer d'arbitres.

Proposition : Les clubs doivent envoyer leurs modifications au maximum 15 jours avant la rencontre. Le département envoie les modifications vers les provinces au plus tard 12 jours avant la rencontre.

4.2.13 BBW : PC56 I.B.1.e) lié avec PC 9.3

Comment faire lorsque les arbitres régionaux ne sont pas disponibles ? Quid du statut de l'arbitre régional en fonction de quel quota ?

Jeunes garçons :

34 équipes inscrites soit 340 rencontres au max.

340 rencontres / 2 s'il y a un doublé : 170 rencontres

Situation de la province :

	Nombre d'arbitres	Nombre de rencontres dirigées
Arbitres nationaux	6	128
Arbitres des R1	3	110
Arbitres de R2	3 (+3) (-1)	102 (138) (-61)

Combien de prestations doit faire un arbitre Régional en jeunes régionaux sur une saison ?

La question sera posée au Département Arbitrage.

4.3 Partie Financière

4.3.1 BBW : *Quid des frais liés aux rencontres de jeunes régionaux ?*

On n'a pas planifié cela dans notre budget.

Vers département « arbitres » ou « compétition » ?

Pour le provincial, on budgétise en fonction des modifications provinciales, mais le CP n'obtient aucune ristourne liée aux modifications régionales.

En cas de modification tardive, il arrive que le CP n'ait pas la possibilité de prévenir les arbitres. Qui prend les frais en charge ? Au Hainaut, c'est le CP.

C. Notelaers fait remarquer que, si le délai est bien respecté, le problème ne se posera plus.

L'AWBB prendra les frais des rencontres régionales en charge.

5. Divers

5.1 CDA : *Organisation pratique de la journée du 29/09/2012.*

Les provinces doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas de compétition U12 le samedi 29 septembre. S'il doit y avoir des rencontres ce week-end là, il faut les programmer le dimanche.

Au Hainaut, on intégrera des rencontres de Coupe à l'activité.

Au Luxembourg, il y a championnat.

A Liège, grosse journée Coupe.

Au Brabant, Journée Coupe.

A Namur, Journée Coupe.

Qu'est-ce que le CDA attend des CP ? Nous allons recevoir des informations.

5.2 Hainaut : *Paiement des CP*

Mai n'a pas été payé au Hainaut.

Luxembourg et Bxl – Brabant Wallon : Serait-il possible de mettre une communication succincte mais compréhensible sur les paiements venant de l'AWBB ? Attention qu'il y a beaucoup de paiements. J.-P. Delchef est d'accord si on utilise des codes. On va trouver une solution.

5.3 Brabant : *réflexion suite à la dernière AG*

Pourquoi les secrétaires de CP sont élus pour la durée de leur mandat ? Pourquoi ne pas faire la même chose pour les Présidents de CP ?

5.4 Liège : *plainte d'un arbitre par un avocat vers le CP*

Que faire ? Les Cp ne sont pas compétents. L'envoyer au CDA.

5.5 Namur : *PF 18 : équipes de jeunes*

Suite à l'AG de Namur, une réflexion est en cours au sein du CDA. Un nombre minimum de joueurs sera déterminé.

5.6 Namur : PC 1 : proposition pour que les membres CP comptent en juin et juillet

La Commission Financière ne s'est pas encore réunie depuis l'AG de mars. Cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

5.7 Namur : *Mutation : quid d'un joueur qui demande pour être rayé des listes et dont le club refuse.*

Pour le moment, le club peut refuser. Mais cela est-il compatible avec la libre circulation des joueurs ?

Les personnes présentes à la réunion félicitent J.-P. Delchef pour sa réélection en qualité de Président du CDA.

Le mot de la fin par le Président.

Isabelle DELRUE
Présidente du département Relations CP.

Carine DUPUIS-ETIENNE
Secrétaire du département.